

**ETS BECOULET**  
**Société à responsabilité limitée au capital de 192 920 euros**  
**Siège social : 7 rue Robert Schumann**  
**ZAC des Grands Planchants**  
**25300 PONTARLIER**  
**775 571 771 RCS BESANCON**

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 16 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 16 mai,  
A 17 heures

La société HOLDING BECOULET, Société à responsabilité limitée au capital de 2 515 100 euros, ayant son siège social 18 rue des Oréades 25300 DOUBS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 844 467 316 RCS BESANCON, représentée par Monsieur Christophe BECOULET en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 1 060 parts sociales de 182 euros composant le capital social de la société ETS BECOULET,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Christophe BECOULET, gérant non associé de la Société,

**APRES AVOIR PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :**

La soussignée envisage de transformer la Société « **ETS BECOULET** », dont elle est l'associée unique, en Société par Actions Simplifiée.

Cette transformation ne pourra être décidée par l'associée unique que sur présentation par un Commissaire à la Transformation, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Ce Commissaire à la Transformation peut être désigné par décision de l'associée unique lorsqu'il n'existe qu'un seul associé.

**A PRIS LA DECISION SUIVANTE PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION :**

L'associée unique décide de désigner la société « **LE KAB AUDIT** » ayant son siège social Centre d'affaires Valeurop – 1 avenue de l'Europe 01100 OYONNAX, représentée par Monsieur Roger INVERNIZZI, en qualité de Commissaire à la Transformation chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, ainsi que sur

03

la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce.

**HOLDING BECOULET**  
**Représentée par son gérant**  
**Monsieur Christophe BECOULET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Becoulet', written in a cursive style.